Assurances

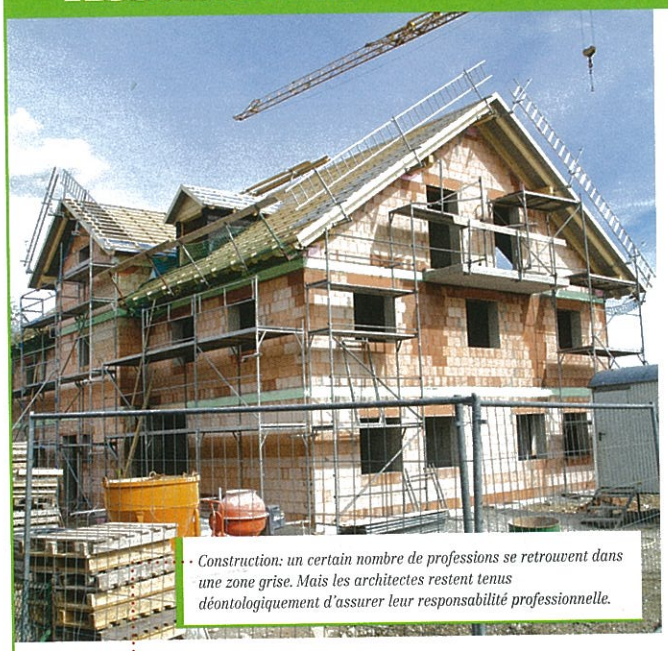

Construction: un certain nombre de professions se retrouvent dans une zone grise. Mais les architectes restent tenus déontologiquement d'assurer leur responsabilité professionnelle.

6 Revue

10 Cyber-risques

> *Patrick Thiels: "La cyber-criminalité constitue une menace pour la machine économique dans son ensemble"*

> *Les entreprises devraient procéder à davantage d'échanges de connaissances en matière de prévention. Les pouvoirs publics pourraient intervenir pour en assurer la coordination*

16 Image

> *Mesure triennale de la réputation par Assuralia*

> *Wauthier Robyns: "Si on compare les résultats avec ceux de l'étude précédente réalisée en 2014, la réputation du secteur reste stable"*

> *Auprès des PME, la perception est même plus positive qu'il y a trois ans*

19 Robots

> *Vivium: "Le gain en efficacité est vital pour le courtier et la robotisation peut y contribuer"*

> *"On enregistre un glissement fondamental par rapport à la conception classique de l'automatisation des années '90. Il est question aujourd'hui d''human assisted robotisation'"*

23 Construction

> *Construct Plan: la réponse d'Allianz à la Loi Peeters sur l'assurance de la responsabilité décennale des professionnels de la construction*

> *La Loi Peeters entre en vigueur le 1er juillet 2018. A cette date, pratiquement tous les professionnels du secteur de la construction seront tenus de souscrire une assurance RC décennale*

28 Secteur

> *Chiffres Assuralia 2017: une bonne année, mais pas spectaculaire*

> *Le succès de la Branche 23 ne parvient pas à compenser le recul en Vie Individuelle*

> *Le nombre d'accidents de la route diminue, mais comme les réparations sont en moyenne plus coûteuses, la prime RC reste stable*

> *En Belgique, les bénéficiaires d'une rente d'invalidité sont aujourd'hui plus nombreux que les allocataires d'une indemnité de chômage*

32 Secteur

> *Aedes: culture d'entreprise et croissance à deux chiffres*

> *Thierry Ronvaux: "Quand votre entreprise soutient des projets, cela donne du sens à votre motivation à faire du bénéfice"*

35 Mise en perspective

> *A chaque époque son assurance*

> *Quelles mutations la prochaine révolution (industrielle) entraînera-t-elle: écologiques, sociales, technologiques, collaboratives? Et quelle assurance va en naître?*

38 Blockchain

> *Le registre numérique distribué de pair à pair*

> *Si différentes parties (pairs) s'échangent des données dans la chaîne de l'assurance, le secteur peut fonctionner plus efficacement et la fraude être évitée plus facilement*

> *Avec la blockchain, aucun instance intermédiaire de supervision n'est requise pour garantir l'authenticité des documents*

45 International

> *Etats-Unis: Les assureurs prennent leurs distances avec la National Rifle Association*

> *Chine: Anbang Insurance Group doit chercher de nouveaux actionnaires*

Organisation

47 Investir

> *Une brique en papier dans le ventre?*

> *A la bourse de Bruxelles sont cotées un certain nombre de sociétés immobilières réglementées (SIR) exerçant leurs activités dans divers segments du marché immobilier (belge, pour l'essentiel)*

L'investisseur soucieux de diversification peut faire l'achat de SIR exerçant leurs activités dans des segments différents du marché immobilier. La prédictibilité de leurs dividendes et leur attractivité dans le contexte actuel jouent en leur faveur.

Plus

42 Events

> *Stakeholders Conference de l'Union professionnelle de courtiers d'assurance (UPCA)*

> *Vincent Vandendael, Chief Commercial Officer des Lloyd's, a présenté les grandes lignes de la stratégie post-Brexit du marché d'assurance*

> *Gregory Demal, membre du comité de direction de la FSMA, a exposé les attentes et la vision de la FSMA en matière de contrôle et de bonnes pratiques des intermédiaires dans le segment 'entreprises' et dans les activités Non-vie*

43 Personalia

L'assemblée générale d'Assuralia, l'union professionnelle des entreprises d'assurances, a renouvelé le mandat de Hans De Cuyper (CEO AG Insurance) à sa présidence

Hilde Vernaillen entame un nouveau mandat de vice-présidente d'Assuralia. Elle est CEO du groupe P&V et présidente de l'ICMIF (International Cooperative and Mutual Insurance Federation).

50 Agenda

UPCA

Stakeholders Conference 2018

La première Stakeholders Conference de l'Union professionnelle de courtiers d'assurance (UPCA) a eu lieu le 20 février 2018 dans les locaux de Living Tomorrow à Vilvoorde. Les CEO des membres ainsi que les représentants des parties prenantes – les autres fédérations de courtiers, l'ombudsman, Assuralia, le Bipar, ... – ont répondu en nombre à l'invitation de Jean-Jacques Surny, secrétaire général.

Les courtiers membres de l'UPCA offrent principalement leurs services aux entreprises, institutions et organisations publiques, ce qui a naturellement influencé le choix des thématiques traitées par les deux orateurs. Le premier, Vincent Vandendael, est Chief Commercial Officer des Lloyd's. Il a présenté les grandes lignes de la stratégie post-Brexit des Lloyd's. L'exposé du second orateur, Gregory Demal, membre du comité de direction de la FSMA, était intitulé: Les attentes et la vision de la FSMA en matière de contrôle et de bonnes pratiques des intermédiaires dans le segment 'entreprises' et dans les activités Non-vie.

LLOYD'S BRUSSELS

Vincent Vandendael a rejoint les Lloyd's en décembre 2012, après avoir été précédemment Chief Executive Officer de Global Corporate Business pour Zurich Insurance en Asie-Pacifique, basé à Hong Kong. Il est aujourd'hui responsable de la promotion et de la protection des activités des Lloyd's à travers le monde, de la recherche de nouvelles opportunités d'affaires et du suivi du développement des marchés émergents, tout en gérant les activités internationales des Lloyd's. Il a débuté sa carrière en tant que souscripteur de lignes financières et peut faire état de plus de 22 ans d'expérience en souscription et en gestion générale chez Chubb et Zurich Assurances. Ayant vécu et travaillé en Belgique, en France, aux Etats-Unis, en Suisse et à Hong Kong, il a acquis une vaste expérience internationale.

Le fonctionnement des Lloyd's est encore largement méconnu, a souligné Vincent Vandendael. C'est pourquoi il en a rappelé les principes, avant de détailler la stratégie bruxelloise de son employeur. "On se souviendra, et c'est fondamental, que nous sommes une market place, pas une compagnie d'assurance. En fait, nous nous identifions au seul marché d'assurance existant. Sur un mile carré, autour des Lloyd's à Londres, travaillent 50.000 professionnels de l'assurance." Les Lloyd's comptent 83 syndicats actifs, auxquels 258 brokers apportent un business qui se répartit sur une soixantaine de lignes principales d'assurance et de réassurance. Les primes souscrites représentent un montant de 33 milliards d'euros. Les Etats-Unis concentrent une part substantielle des activités des Lloyd's, suivis de l'Europe, mais on assiste à une augmentation soutenue du business en provenance des marchés émergents. Le capital vient des membres, preneurs de risques. Un dixième du capital est engagé par des particuliers, les 'names', sans limitation de responsabilité.

En juin 2016, coup de tonnerre: le Brexit l'emporte au référendum organisé au Royaume-Uni. "Ne plus être présents sur le marché unique n'était pas une option pour les Lloyd's," a insisté Vincent Vandendael, vu l'importance du 'passeport' financier européen pour une part non négligeable de leur activité. D'où la décision, quelque peu singulière par rapport à la nature de marché de l'assurance de l'institution multiséculaire, de créer une compagnie d'assurances 'Solvency II compliant', Lloyd's Brussels, au cœur de l'Europe, dans un environnement réglementaire robuste. L'équipe de direction et le Board seront basés à Bruxelles. Selon les attentes, et sous réserve du feu vert de la Banque Nationale, l'établissement sera prêt pour les affaires devant être renouvelées à partir du 1er janvier 2019. La compagnie jouera en quelque sorte un rôle d'interface. Lloyd's Brussels déléguera la souscription aux managing agents et aux coverholders souscrivant des affaires dans l'Union européenne, et réassurera 100% du business aux syndicats des Lloyd's. Tous les syndicats devront dès lors présenter leurs plans spécifiques concernant leurs activités en Union européenne. Il y aura lieu également de tenir compte de dispositions liées à une période transitoire dont on ignore encore la longueur.

Sous réserve de quelques aménagements, l'impact de la nouvelle stratégie post-Brexit des Lloyd's devrait donc rester limité. Le marché européen conservera l'accès à l'expertise de Lloyd's en matière de souscription. Une question émanant de l'assistance laissait deviner une certaine inquiétude quant à des conséquences inattendues en matière de pricing ou de loss ratio. Vincent Vandendael confirme au contraire les avantages de continuer à travailler avec les Lloyd's: les relations avec le réseau de distribution ne seront pas modifiées. Les courtiers sont les partenaires de distribution fiables des Lloyd's qui continueront d'être un marché intermédié. "Vous placez le risque de la même manière et maintenez vos relations de travail. Les sinistres éventuels seront gérés de la même manière, par les mêmes personnes. Les systèmes de comptabilité et de règlement restent inchangés et les risques que vous placez seront toujours soutenus par le Fonds central."

FSMA: LES PRIORITÉS DE 2018

Gregory Demal, membre du comité de direction de la FSMA, chargé du contrôle opérationnel des intermédiaires et des règles de conduite, a reconnu d'entrée de jeu que l'Autorité des services et marchés financiers était consciente de la difficulté pour les intermédiaires d'intégrer les nouveautés qui se succèdent au niveau législatif: IDD, GDPR, PRIIPs... Il ne s'est cependant pas abstenu de rappeler l'importance de s'y conformer. L'évolution législative, par ailleurs, ne semble décourager que de rares personnes dans le monde du courtage, puisqu'on constate une quasi-stabilité du nombre des courtiers. Dans la toute grande majorité des cas, a-t-il insisté, les gens rencontrés dans le cadre des inspections étaient des acteurs loyaux et honnêtes faisant très correctement leur boulot. Mais il se trouve aussi de rares cow-boys qui ne respectent aucune règle, et ce sont ceux-là qu'il faut empêcher de nuire. "La FSMA est tenue de jouer le rôle d'arbitre. A cette fin, nous entretenons un dialogue soutenu, pas toujours facile, avec les fédérations. On se doit de se parler et de travailler dans l'intérêt général: la protection du consommateur, mais aussi la bonne santé du secteur financier."

Dans la ligne de l'intitulé de son exposé, Gregory Demal est revenu sur l'exemption au profit des grands risques dans le cadre des obligations nées d'AssurMiFID: certaines informations précontractuelles ne sont pas applicables; ni l'obligation de fournir différentes informations en ce qui concerne le prestataire de services ni l'obligation d'informer le client à propos des coûts et frais. D'autres règles, par contre, restent d'application, parmi lesquelles la règle de base selon laquelle les informations doivent être correctes, claires et non trompeuses; les règles relatives aux conflits d'intérêts; les règles relatives aux rémunérations; les règles relatives aux comptes rendus aux clients; les règles relatives au dossier client; celles relatives à la conservation des données.

De la présentation de Gregory Demal, on retiendra encore une série de sujets à l'ordre du jour de la FSMA cette année. La question des statuts, tout d'abord. "On peut considérer en quelque sorte la définition du statut d'agent lié comme la première mi-temps du processus. Au cours de la deuxième mi-temps, il s'agira de donner la définition exacte du courtier, de son indépendance. Qu'entend-on par indépendance sur la base d'un avis impartial? La clarification de la frontière doit être faite, et ce sera prioritaire en 2018. Ce n'est qu'après qu'on se chargera de trouver une solution au statut, actuellement problématique, d'agence de souscription."

En matière d'inducements, la FSMA attend une proposition raisonnable du secteur qu'elle transmettra au ministre compétent. Par ailleurs, la transposition de la directive IDD doit être réalisée pour le 1er juillet 2018, en vue d'une entrée en application reportée au 1er octobre 2018. Entre 200 et 300 inspections auront lieu dans le cadre de la vérification du respect de l'IDD. Par ailleurs, une nouvelle campagne de Mystery shopping démarrera en 2018. L'orateur a évoqué enfin la législation antiblanchiment, appelant tout le monde à faire les efforts qui s'imposent.

François Lezaack

upca union professionnelle de courtiers d'assurance | bvvm beroepsvereniging van verzekeringsmakelaars